



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 37838

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre délégué à la recherche sur la pétition des chercheurs signataires du texte « Sauvons la recherche », qui a recueilli à ce jour 318 675 signatures. La gravité de la crise que traverse la recherche scientifique française explique ce chiffre qui est à la hauteur des enjeux. En effet, la diminution des moyens humains et financiers nécessaires aux différents professionnels est un coup grave pour les progrès économiques et humains de notre pays. La baisse des recrutements des jeunes chercheurs, les contrats précaires proposés aux jeunes doctorants poussent nos « cerveaux » à s'installer durablement aux États-Unis et dans d'autres pays d'Europe ; les gels et annulations de crédits mettent les organismes de recherche en péril. Cette situation dramatique est une perte d'investissement considérable pour notre pays, non pas uniquement pour le secteur même de la recherche, mais aussi pour la santé, les sciences, les nouvelles technologies et pour le secteur de l'emploi tout entier. Dans ces conditions et au lendemain du remaniement ministériel, elle lui demande, pour l'avenir de notre pays, de lui préciser les mesures prises pour la politique de recherche et leur inscription dans le temps.

Texte de la réponse

Malgré un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement a récemment décidé d'un effort exceptionnel en faveur de la recherche française. L'ampleur des mesures concernant ce secteur ne laisse aucun doute sur la volonté déterminée du Gouvernement de promouvoir la recherche française. Cette détermination repose sur un constat d'évidence : investir dans la recherche et dans l'innovation c'est ouvrir l'avenir, l'avenir d'un monde meilleur et plus juste. A l'écoute de la préoccupation du monde de la recherche, le Gouvernement a souhaité apporter à court terme des réponses concrètes aux souhaits des chercheurs. En premier lieu, le Gouvernement a décidé de verser la totalité des crédits de fonctionnement et d'investissement des laboratoires gelés depuis la fin de l'année 2002 pour un montant de 229 MEUR. Par ailleurs, le Gouvernement a poursuivi en 2004 son effort en faveur des jeunes chercheurs : 4 000 allocations de recherche nouvelles seront attribuées en 2004 ; la revalorisation de ces allocations a été poursuivie, portant l'effort de revalorisation depuis 2002 à 15 %. 300 nouvelles bourses CIFRE visant à l'insertion des étudiants-chercheurs en entreprises seront créées en 2004, tandis, que le nouveau système d'accueil des post-doctorants dans les organismes de recherche créé en 2003 est amplifié par la création de 200 contrats supplémentaires en 2004. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de rétablir les 550 postes statutaires qui avaient été transformés en postes contractuels par la loi de finances initiale (LFI) 2004. Ces 550 postes statutaires (200 emplois de chercheurs et en 350 emplois d'ingénieurs et de techniciens) seront recréés en loi de finances rectificative pour 2004. Les conséquences de ces créations seront prises en compte dans les délais les plus courts par les établissements publics de recherche. Il sera fait appel à ce titre aux listes complémentaires afférentes aux concours déjà lancés. Parallèlement, 1 000 emplois supplémentaires seront créés dans les universités. En 2004, dès la rentrée prochaine, le Gouvernement a décidé la création de 150 postes d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et 150 postes d'ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de santé et de service social (IATOS). Une procédure de recrutement sera lancée dès l'automne 2004 pour 700 professeurs et maîtres de

conférences additionnels qui prendront leurs fonctions en janvier 2005. Ces décisions sur l'emploi scientifique ouvrent la voie à un débat, devenu indispensable et appelé par tous les acteurs, sur l'avenir et l'évolution de la recherche française. Une phase de dialogue et de concertation est d'ores et déjà engagée. Elle doit se poursuivre par un débat public dans les semaines à venir. Le comité d'initiative et de proposition tiendra un rôle central d'animation dans cette réflexion. A son issue, le Gouvernement proposera au Parlement une loi d'orientation et de programmation avant la fin de l'année 2004. Cette loi répondra à une vision très largement partagée de l'avenir de la recherche française et de son importance pour l'économie nationale, la compétitivité des entreprises et de l'emploi. Elle rénovera les structures de la recherche publique et ses modes de fonctionnement et l'ouvrira davantage sur l'international. Elle précisera notamment les modalités de mise en oeuvre de l'engagement pluriannuel en faveur de la recherche annoncé par le Premier ministre. L'ensemble de ces décisions et de ces orientations reflète l'ambition retrouvée du pays pour la recherche et confirme que le Gouvernement souhaite la placer au coeur de son action politique.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37838

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3031

Réponse publiée le : 29 juin 2004, page 4962